



# BILAN DES DÉLIBÉRATIONS

## RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DES RÈGLES DE TARIFICATION DES TRANSFERTS DANS LA CEDEAO

### NOTE DES RÉUNIONS ENTRE LES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES, ABUJA, 11-13 OCTOBRE 2016

Nous, représentants des administrations fiscales et des ministères des finances des États membres de la CEDEAO, en collaboration avec des organisations internationales et régionales, nous sommes réunis à Abuja, du 11 au 13 octobre 2016, pour:

- examiner l'efficacité des États membres de la CEDEAO dans la lutte contre le transfert des bénéficiaires des prix de transfert
- identifier les défis auxquels ils sont confrontés lors de l'introduction et de la mise en œuvre effective de règles de prix de transfert
- identifier les actions pour relever ces défis

Nous avons constaté que:

- les prix de transfert représentent un risque significatif pour les recettes fiscales des pays de la CEDEAO, et il est nécessaire d'assurer une répartition juste et équitable des bénéfices dans les pays de la CEDEAO conformément au principe de pleine concurrence
- la conception et la mise en œuvre des règles de prix de transfert ayant un impact sur l'environnement des entreprises et des IED (investissements étrangers directs), nous constatons les avantages liés à une plus grande certitude et prévisibilité pour les investisseurs
- Bien que la plupart des pays de la CEDEAO aient introduit certaines règles relatives aux prix de transfert, le cadre juridique et administratif exige des améliorations pour remédier aux problèmes de prix de transfert découlant d'une économie mondialisée moderne
- des investissements supplémentaires sont nécessaires pour la mise en place de régimes d'audit des prix de transfert efficaces
- les obstacles à une mise en œuvre efficace incluent un manque d'expérience pertinente en matière d'audit et le manque d'informations nécessaires pour appliquer les règles de prix de transfert - la coopération régionale est essentielle pour éliminer ces obstacles - un engagement politique est essentiel pour progresser sur ces questions.

**Nous recommandons à la Commission de la CEDEAO, aux États membres et aux organisations régionales d'envisager les actions suivantes:**

*Établir un cadre pour la coopération régionale*

- La Commission de la CEDEAO, le FAFOA, l'UEMOA et le FAFA peuvent fournir un cadre pour la coopération régionale
- Nous suggérons une réunion de haut niveau entre ces organisations, en collaboration avec les organisations internationales et les principaux donateurs, afin d'établir une approche coordonnée.



### *Renforcement de la législation*

- Les organisations régionales, en collaboration avec les organisations internationales, ont un rôle à jouer pour aider les pays désireux de renforcer leurs règles, en s'appuyant sur la législation type du FAFA, tout en reconnaissant que les pays ont des conventions législatives différentes.
- Nous suggérons d'explorer comment la CEDEAO et l'UEMOA, en collaboration avec le FAFA et le FAFOA, peuvent soutenir les réformes législatives dans les États membres.

### *Remédier à la pénurie de compétences pertinentes*

- Les pays de la CEDEAO peuvent s'appuyer sur les initiatives internationales et régionales existantes pour fournir une assistance et un soutien mutuels, et explorer, par exemple, des audits conjoints, un soutien bilatéral (y compris l'observation, etc.), une formation commune, etc., y compris l'initiative de formation des formateurs du FAFOA.
- Nous convenons également que les programmes de formation doivent inclure des mesures visant à améliorer la compréhension des prix de transfert dans le système judiciaire.
- Nous recommandons également l'élaboration d'un manuel standard sur les prix de transfert pour les auditeurs.

### *Remédier au manque d'informations pertinentes pour mener des audits efficaces*

- Pour permettre le partage d'informations et la réalisation d'audits conjoints, les États membres de la CEDEAO pourraient signer et ratifier un accord FAFA d'assistance mutuelle en matière fiscale, la signature de l'accord multilatéral d'assistance administrative mutuelle pourrait également être envisagée.
- Tirer parti des initiatives du FAFA pour obtenir l'accès à une base de données commerciale pouvant être utilisée dans les pays africains, et bénéficier d'une assistance pour l'utilisation de telles bases de données
- Nous recommandons d'explorer l'impact et le potentiel de la mise en place de ports sûrs et d'envisager le potentiel de coopération dans leur introduction
- Nous suggérons d'examiner la possibilité de créer une base de données régionale contenant des données comparables indépendantes dérivées des informations sur les déclarations de revenus, tout en préservant la confidentialité des contribuables.
- Enfin, nous visons l'élaboration de règles et d'approches types pour la documentation des prix de transfert, les calendriers de retour et les rapports pays par pays. À la lumière de la révision envisagée de l'approche concernant les rapports pays par pays d'ici 2020, nous proposons également un examen coordonné sur la manière de rendre cet outil plus efficace pour les États membres de la CEDEAO à l'avenir.